

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 INSTITUT NATIONAL  
 DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
 PARIS

11 N° de publication :  
 (à n'utiliser que pour les  
 commandes de reproduction)

2 729 521

21 N° d'enregistrement national :

95 00464

51 Int Cl<sup>6</sup> : H 04 L 9/32, G 06 K 19/073, G 07 C 9/00//H 04 N 7/16

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 17.01.95.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 19.07.96 Bulletin 96/29.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : THOMSON CONSUMER ELECTRONICS — FR.

72 Inventeur(s) : DE VITO MARIO.

73 Titulaire(s) :

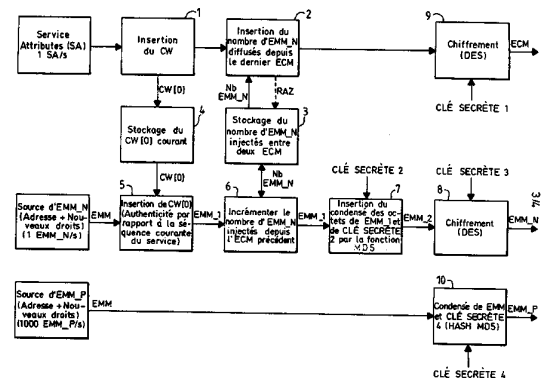
74 Mandataire : THOMSON CONSUMER ELECTRONICS.

54 PROCÉDE DE PROTECTION DES MESSAGES DE GESTION D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES ET DISPOSITIF POUR SA MISE EN ŒUVRE.

57 La présente invention concerne un procédé de protection des messages de gestion d'un système de contrôle d'accès comportant des messages de gestion (EMM) spécifiques à chaque utilisateur.

Selon le procédé, les messages de gestion (EMM) sont divisés en messages de gestion augmentant les droits de l'utilisateur appelés EMM positifs et en messages de gestion diminuant les droits de l'utilisateur appelés EMM négatifs, chaque type de messages étant traité différemment.

Application à la télévision à péage.



FR 2 729 521 - A1



**PROCEDE DE PROTECTION DES MESSAGES DE GESTION  
D'UN SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES ET DISPOSITIF  
POUR SA MISE EN OEUVRE**

5           La présente invention concerne un procédé de protection des messages de gestion d'un système de contrôle d'accès ainsi qu'un dispositif pour la mise en oeuvre de ce procédé. Les systèmes de contrôle d'accès ou systèmes à accès conditionnels sont bien connus dans tous les systèmes dit sécurisés et notamment dans le domaine de la télévision à péage. Ces systèmes sont utilisés lorsqu'un prestataire de service veut être sûr que des programmes ou des données de service diffusés sont disponibles seulement pour les utilisateurs qui ont rempli certaines conditions, telles que le paiement. Dans ce cas, le prestataire de service désire contrôler l'accès à son service de manière à ne le délivrer qu'à ses abonnés. Le prestataire de service distribue donc à 10 chacun des abonnés un terminal capable de capter le service et aussi des droits d'accès. En général, les droits d'accès sont stockés dans une carte à mémoire ou carte à puce dotée d'un microprocesseur pouvant réalisé un certain nombre de fonctions, notamment des fonctions 15 cryptographiques.

          Comme représenté sur la figure 1, les systèmes de contrôle d'accès actuellement utilisés sont constitués le plus souvent de deux parties, une partie embrouillage et une partie contrôle. La partie embrouillage est la partie qui traite les signaux correspondant aux services rendus, par exemple les signaux vidéo, les signaux audio ou 25 d'autres données et la partie contrôle est, en général, la partie qui possède des signaux "clés" nécessaires pour débloquer la partie embrouillage.

          Sur la figure 1, on a représenté schématiquement le flux des données principales dans un système à contrôle d'accès. Sur cette 30 figure, la partie gauche représente les opérations réalisées au niveau du serveur tandis que la partie droite représente les opérations réalisées au niveau du terminal chez l'utilisateur. La référence 1 représente les opérations réalisées au niveau même de la carte à puce qui vient 35 s'insérer dans le terminal.

          Comme représenté sur la figure 1, les signaux correspondant aux services délivrés par le prestataire de service et référencé Service

sont tout d'abord envoyés dans un dispositif d'embrouillage référencé S où ils sont embrouillés de manière connue. Le dispositif d'embrouillage peut être, par exemple, un générateur de séquences binaires pseudo-aléatoires dont les signaux en sortie sont rendus imprévisibles en utilisant un mot de contrôle référencé SCW. Comme représenté sur la figure 1, le mot de contrôle SCW est issu d'un circuit de génération de mots de contrôle CW. Il est aussi possible d'utiliser un mot de contrôle local qui, dans ce cas, serait un mot invariable. Les signaux correspondant au service sont donc émis de manière embrouillée (service) vers un terminal où ils sont désembrouillés dans un désembrouilleur  $S^{-1}$  en utilisant le mot de contrôle déchiffré issu du circuit de délivrance du CW. En effet, lorsque l'on n'utilise pas un mot de contrôle local mais un mot de contrôle généré par un système spécifique, comme représenté sur la figure 1, le mot de contrôlé DCW issu du circuit de génération CW est envoyé sur un système de chiffrement référencé E, puis il est émis sous forme chiffrée (DCW) vers le terminal, plus particulièrement dans un circuit de déchiffrement  $E^{-1}$  contenu dans la carte à puce qui permet de le déchiffrer et de l'envoyer sur un circuit de délivrance du CW qui, à son tour, l'enverra sur le circuit de désembrouillage  $S^{-1}$  lors de la réception d'une autorisation donnée par le système de vérification des droits qui fait partie du système de chiffrement.

D'autre part, comme représenté sur la figure 1, au niveau du serveur, est stocké un certain nombre de données permettant de gérer l'accès au système. Il s'agit en fait de la définition du service. Dans la partie référencée définition du service, on trouve donc des données définissant l'ensemble des droits disponibles ou droits d'accès ainsi que les attributs du service. Parmi l'ensemble des droits disponibles est défini un certain nombre de droits accordés à l'utilisateur. Ces droits accordés donnent lieu à des messages de gestion référencés EMM. Ces messages de gestion sont chiffrés au niveau du serveur au moyen du système de chiffrement référencé E et une fois chiffrés, ces messages (EMM) sont envoyés vers le terminal où ils sont déchiffrés dans le circuit  $E^{-1}$  pour obtenir les droits délivrés de manière à pouvoir mettre à jour les droits de l'abonné intéressé. Dans ce cas, chaque abonné est reconnu par une adresse numérique infalsifiable rangée dans sa carte à puce. Contrairement aux messages SA et DCW synchrones du service diffusé,

les messages EMM sont totalement asynchrones et apparaissent en fonction des mises à jour des droits d'un ou plusieurs abonnés. Les messages de gestion EMM contiennent l'adresse de l'abonné concerné. Seuls les droits de l'abonné dont l'adresse de carte correspond à celle du message EMM sont mis à jour. D'autre part, les attributs du service SA sont transmis de manière synchrone avec le service. Ils sont protégés contre la falsification en utilisant par exemple un chiffreur E. La carte à puce reçoit ces messages, les déchiffre en utilisant sa clé secrète et les compare aux droits stockés. Si ceux-ci correspondent, le mécanisme de délivrance de la clé de désembrouillage DCW est autorisé. Généralement,  $\overline{SA}$  et  $\overline{DCW}$  sont groupés au sein d'un unique message appelé ECM (message d'accès). Un message d'accès ECM permet de recréer le mot de contrôle CW ou clé correspondant à une période élémentaire. Une période élémentaire est la période de validité du mot de contrôle, c'est-à-dire celle séparant deux ECM. Les messages d'accès et les messages de gestion circulent sur le canal des données en étant multiplexés.

Actuellement, les systèmes de contrôle d'accès se divisent en deux familles :

- selon un premier système, les droits de tous les abonnés ne sont valables que pendant un temps limité, avant la fin duquel ils sont rafraîchis, la référence de temps étant transmise dans les messages ECM ;

- selon un second système, seules les mises à jour de droits d'abonnés ayant évoluées sont effectuées.

Le premier système impose un débit relativement important comparé au second car les droits devenant spontanément caduques nécessitent d'être rafraîchis. Au contraire, lorsque seules les modifications de droits génèrent des messages de gestion, le débit de messages EMM devient faible mais un mauvais payeur peut échapper à ceux d'entre eux qui vont dégrader ses droits actuels en tentant de les filtrer.

La présente invention a pour but de remédier aux problèmes liés aux messages de gestion diminuant les droits d'un utilisateur et diffusés dans un système de contrôle d'accès à rafraîchissement partiel des droits.

Aussi, la présente invention a pour objet un procédé de protection des messages de gestion d'un système de contrôle d'accès (EMM), spécifiques à chaque utilisateur, caractérisé en ce que les messages de gestion sont divisés en messages de gestion augmentant les droits de l'utilisateur appelés EMM positifs et en messages de gestion diminuant les droits de l'utilisateur appelés EMM négatifs, chaque type de messages étant traité différemment. De manière connue, les messages de gestion (EMM) sont multiplexés avec des messages de contrôle d'accès (ECM).

10 Selon un mode de réalisation préférentiel, les messages de gestion négatifs sont envoyés directement vers la carte à puce détenue par un utilisateur à travers un canal virtuel à bas débit adapté aux possibilités de traitement de la carte à puce et les messages de gestion positifs sont transmis vers la carte à puce à travers un filtre éliminant les messages non adressés à ladite carte à puce.

15 D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description faite ci-après d'au moins un mode de réalisation préférentiel, cette description étant faite avec référence aux dessins ci-annexés dans lesquels :

20 - la figure 1 déjà décrite représente schématiquement le flux des données dans un système à contrôle d'accès ;

- la figure 2 représente schématiquement les principaux éléments se trouvant au niveau d'un serveur pour la mise en oeuvre du procédé conforme à la présente invention,

25 - la figure 3 représente de manière plus détaillée un exemple de création des messages protégés conformément à l'invention, et

- la figure 4 représente schématiquement un décodeur permettant la mise en oeuvre du procédé conforme à la présente invention.

30 Comme représenté sur la figure 2, les données fournies par le prestataire de service peuvent être par exemple un film qui est délivré par un magnétoscope numérique référencé VCR<sub>N</sub> sous forme de signaux  $\underline{s}$ . Les signaux  $\underline{s}$  sont envoyés sur un dispositif d'embrouillage S qui fonctionne sous contrôle d'un mot de contrôle CW qui peut être obtenu, de manière connue, à partir d'un calculateur ou à partir de circuits plus

35 spécifiques tels que des générateurs de fréquence binaires pseudo-

aléatoire ou similaire. En sortie du dispositif d'embrouillage S, on obtient un signal embrouillé qui est une fonction de  $f(s,CW)$ .

D'autre part, de manière connue, pour obtenir un accès conditionnel aux informations embrouillées, le prestataire de service émet aussi un certain nombre de messages. Ces messages sont constitués principalement par des messages d'accès référencés ECM, ces messages d'accès permettant notamment de recréer le mot de contrôle CW ou clé correspondant à une période élémentaire du service embrouillé. Les messages d'accès ECM comportent aussi des données relatives aux attributs du service lui-même. Le prestataire de service émet aussi des messages de gestion ou EMM qui permettent de modifier les droits d'un groupe d'utilisateurs.

Conformément à la présente invention, les messages de gestion EMM ont été divisés en deux types de messages, à savoir les messages de gestion négatifs référencés EMM-N qui entraînent une diminution des droits de l'abonné, par exemple une suppression de l'abonné lorsque celui-ci n'a pas payé, ou l'accès à un nombre inférieur de services suite à un changement d'abonnement, et les messages de gestion positifs référencés EMM-P qui entraînent une augmentation des droits. Dans ce cas, il est important que les EMM-négatifs ne puissent pas être piratés.

Comme représenté sur la figure 2, l'ensemble des données constitué par les signaux  $F(s,CW)$ , ECM, EMM-N, EMM-P, sont envoyés sur un multiplexeur référencé  $M_x$ , le multiplexeur donnant en sortie les données D qui sont émises vers l'utilisateur.

Conformément à la présente invention, il est important que les messages de gestion négatifs EMM-N soient transmis dans un canal virtuel à bas débit assurant à la fois confidentialité, authenticité, authenticité par rapport à la séquence du service en cours, et présence en nombres voulus de messages de gestion négatifs dans une période élémentaire. La confidentialité des messages interdit à toute personne la possibilité de reconnaître l'adresse de la carte à puce vers laquelle est adressé le message. Cette confidentialité est obtenue, par exemple, en réalisant un chiffrement symétrique à clé secrète du message en utilisant des systèmes de chiffrement connus, tel que le système DES pour "Data Encryption Standard" ou tout autre chiffreur à clé secrète. L'authenticité garantit l'impossibilité de modifier un message de gestion ou de le

remplacer par un autre. Cette authenticité pour les messages de gestion négatifs EMM-N est assurée par le calcul d'un condensé par une fonction de hachage cryptographique paramétrée par un secret partagé par la carte à puce et l'émetteur, de telle sorte qu'en cas de modification

5 du message de gestion, on obtienne une modification du résultat et la détection de l'erreur par la carte à puce. L'utilisation de cette fonction de hachage n'est pas nécessaire dans le cas où l'on utilise un chiffreur offrant une forte diffusion, car dans ce cas la modification d'un bit du message chiffré entraîne aussi une forte modification du message

10 déchiffré et par la même une forte probabilité de perturbation de l'adresse de message de gestion. L'authenticité par rapport à la séquence du service en cours interdit de détacher un message EMM reconnu authentique pour le substituer à un autre message EMM diffusé pendant une autre séquence. Elle est assurée en liant le message ECM

15 immédiatement précédent et ce message EMM-N, par exemple en insérant dans le message EMM-N l'octet de rang 0, appelé CW(0), du mot de contrôle de l'ECM précédent qui est un de ces éléments caractéristiques et variables d'une séquence à l'autre, comme cela est représenté sur la figure 3 qui sera décrite ci-après. D'autre part, le

20 comptage des messages de gestion négatifs est réalisé à partir du dernier message d'accès ECM émis jusqu'au prochain message d'accès ECM à émettre. Le résultat du comptage est intégré dans le prochain message d'accès ECM. La carte à puce compte donc les messages de gestion négatifs à partir d'un message d'accès donné et compare le total

25 obtenu à celui écrit dans le message d'accès suivant.

Si la carte d'un abonné détecte une anomalie d'authenticité ou de comptage, elle ne délivre pas le mot de contrôle CW permettant de désembrouiller la prochaine période élémentaire du service.

Le canal virtuel à haut débit ne transporte en fait que les

30 messages de gestion positifs, à savoir ceux augmentant les droits.

Comme représenté sur la figure 4, qui concerne le décodeur, dans ce cas un filtre non sécurisé est alors monté en avant de la carte à puce de manière à éliminer les messages de gestion positifs EMM-P qui ne lui sont pas adressés par comparaison entre l'adresse associée aux

35 messages de gestion et l'adresse fournie par la carte à puce. De ce fait, au moins l'adresse des messages de gestion positifs doit être compréhensible par le filtre. Pour éviter toute modification par un pirate,

le canal véhiculant les messages EMM-P doit leur assurer l'authenticité. Celle-ci est obtenue par exemple par le calcul d'un condensé du message EMM-P, mélangé à un secret partagé par la carte et l'émetteur, à l'aide d'une fonction de hachage cryptographique telle que la fonction MD5 connue, comme cela est représenté sur la figure 3.

On décrira maintenant en se référant à la figure 3, un exemple de création des différents messages protégés, conformément au procédé de la présente invention.

Comme déjà décrit ci-dessus, les signaux envoyés par le prestataire de service comprennent, entre autres, des messages attribués référencés SA et émis à la fréquence de 1SA/s, des messages de gestion négatifs EMM-N comportant des données relatives à l'adresse et aux nouveaux droits, ces messages étant émis 1EMM-N/s et des messages de gestion positifs EMM-P comportant des données relatives à l'adresse et aux nouveaux droits, ces messages étant émis avec 1000EMM-P/s. Comme représenté sur la figure 3, les attributs SA sont envoyés sur un circuit permettant l'insertion du mot de contrôle CW ; le message obtenu est alors envoyé sur un nouveau circuit 2 réalisant l'insertion du nombre de message EMM-N diffusés depuis l'envoi du dernier message d'accès ECM. Cette information est obtenue depuis un circuit 3 de stockage du nombre de messages EMN-N envoyés entre deux messages d'accès ECM. Ce circuit de stockage est lui-même connecté à un circuit d'incrémentation 6 qui sera décrit ultérieurement. D'autre part, le circuit d'insertion 2 émet un message de remise à zéro du circuit de stockage 3 à chaque opération. Le message issu du circuit 2 est envoyé sur un circuit de chiffrement 9 qui réalise de manière connue le chiffrement à l'aide d'une première clé secrète, ce qui donne en sortie un message d'accès chiffré ECM.

D'autre part, la source de messages de gestion négatifs envoie un message EMM vers un circuit 5 réalisant l'insertion la fraction CW{0} du mot de contrôle courant qui a été stocké dans le circuit de stockage 4. Cette opération a pour but d'authentifier le message par rapport à la séquence courante du service. Le message issu du circuit référencé EMM-1 est envoyé sur un circuit 6 qui réalise l'incrémentation du nombre de messages EMM-N injectés depuis le message de contrôle d'accès précédent ECM. Ensuite, le message EMM-1 est envoyé sur un circuit 7 qui réalise le calcul du condensé des octets du message EMM-1



et d'une deuxième clé secrète par une fonction de hachage connue telle que la fonction référencée MD5 et décrite dans le manuel intitulé "BSAFE, A cryptographic toolkit" de RSA Data Security Inc Version 2.0. Le message EMM-2 issu du circuit 7 est envoyé sur un circuit de chiffrement qui réalise le chiffrement à l'aide d'une troisième clé secrète de manière à obtenir en sortie les messages EMM-N. De plus, la source de messages EMM-P envoie les messages EMN sur un circuit 10 réalisant le calcul du condensé des octets du message EMN et d'une quatrième clé secrète par la fonction de hachage MD5 décrite ci-dessus, de manière à obtenir les messages EMM-P.

Comme représenté sur la figure 4, les données multiplexées D envoyées par le serveur arrivent au niveau du décodeur sur un démultiplexeur  $M^{-1}_x$ . En sortie du démultiplexeur, on obtient les données correspondant au service demandé sous forme embrouillée. Ces données sont envoyées sur un désembrouilleur  $S^{-1}$  qui, lorsqu'il reçoit un mot de contrôle CW de la carte à puce, donne les informations  $\underline{s}$  correspondant au service tels que les signaux correspondant aux films commandés. En sortie du démultiplexeur on obtient aussi les messages d'accès ECM émis à un débit de  $1/S$ , les messages de gestion négatifs EMM-N émis aussi selon un débit de  $1/S$ , à savoir à faible débit, et les messages de gestion positifs EMM-P comportant une adresse filtrable qui sont émis à haut débit et qui sont envoyés sur le filtre de manière à ne transmettre vers la carte à puce que les messages de gestion comportant la bonne adresse à un faible débit. Par faible débit, on entend un débit permettant à la carte à puce de traiter les données.

## REVENDEICATIONS

1. Procédé de protection des messages de gestion d'un système de contrôle d'accès comportant des messages de gestion (EMM) spécifiques à chaque utilisateur, caractérisé en ce que les messages de gestion (EMM) sont divisés en messages de gestion augmentant les droits de l'utilisateur appelés EMM positifs et en messages de gestion diminuant les droits de l'utilisateur appelés EMM négatifs, chaque type de messages étant traité différemment.
2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce que les messages de gestion (EMM) sont multiplexés avec des messages de contrôle d'accès (ECM).
3. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les messages de gestion négatifs sont envoyés directement vers la carte à puce détenue par un utilisateur à travers un canal virtuel à bas débit adapté aux possibilités de traitement de la carte à puce.
4. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les messages de gestion négatifs sont chiffrés avant d'être émis pour empêcher la reconnaissance de l'adresse de la carte à puce.
5. Procédé selon la revendication 4, caractérisé en ce que le chiffrement est réalisé en utilisant un dispositif de chiffrement symétrique à clé secrète.
6. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'authenticité des messages de gestion négatifs est assurée par le calcul d'un condensé par une fonction de hachage cryptographique paramétrée par un secret partagé par la carte à puce et l'émetteur.
7. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les messages de gestion négatifs sont authentifiés par rapport à la séquence de service en cours au moment de leur diffusion, empêchant l'échange d'un message EMM authentique par un autre message EMM authentique provenant d'une autre séquence.
8. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les messages de gestion négatifs sont authentifiés par rapport à la séquence de service en cours au moment de leur

diffusion en y incluant un élément variable d'une séquence à l'autre constitué d'un ou plusieurs octets du mot de contrôle CW.

5 9. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que l'on effectue le comptage des messages de gestion négatifs envoyés entre deux messages de contrôle d'accès (ECM), le dernier message de contrôle d'accès contenant une information sur le nombre de message de gestion négatifs envoyés et l'on compare le résultat du comptage à cette information de manière à refuser l'accès en cas de différence.

10 10. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les messages de gestion positifs sont transmis vers la carte à puce à travers un filtre éliminant les messages non adressés à ladite carte.

15 11. Procédé selon la revendication 10, caractérisé en ce que les messages de gestion positifs et une clé secrète partagée par l'émetteur et la carte à puce sont envoyés sur une fonction de hachage cryptographique de manière à détecter au niveau de la carte à puce toute modification du message d'autorisation positif.

20 12. Dispositif pour la mise en oeuvre du procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce qu'il comporte un décodeur constitué d'au moins un démultiplexeur  $M^{-1} \times$  délivrant entre autre les données, les messages d'accès ECM, les messages de gestion négatifs EMM-N, les messages de gestion positifs EMM-P, une carte à puce recevant directement les messages d'accès ECM et les messages de gestion négatifs, un filtre envoyant vers la carte à puce uniquement les messages de gestion positifs dont l'adresse correspond à l'adresse stockée dans la carte à puce et un circuit de désembrouillage désembrouillant les données en fonction d'un signal de gestion par la

30

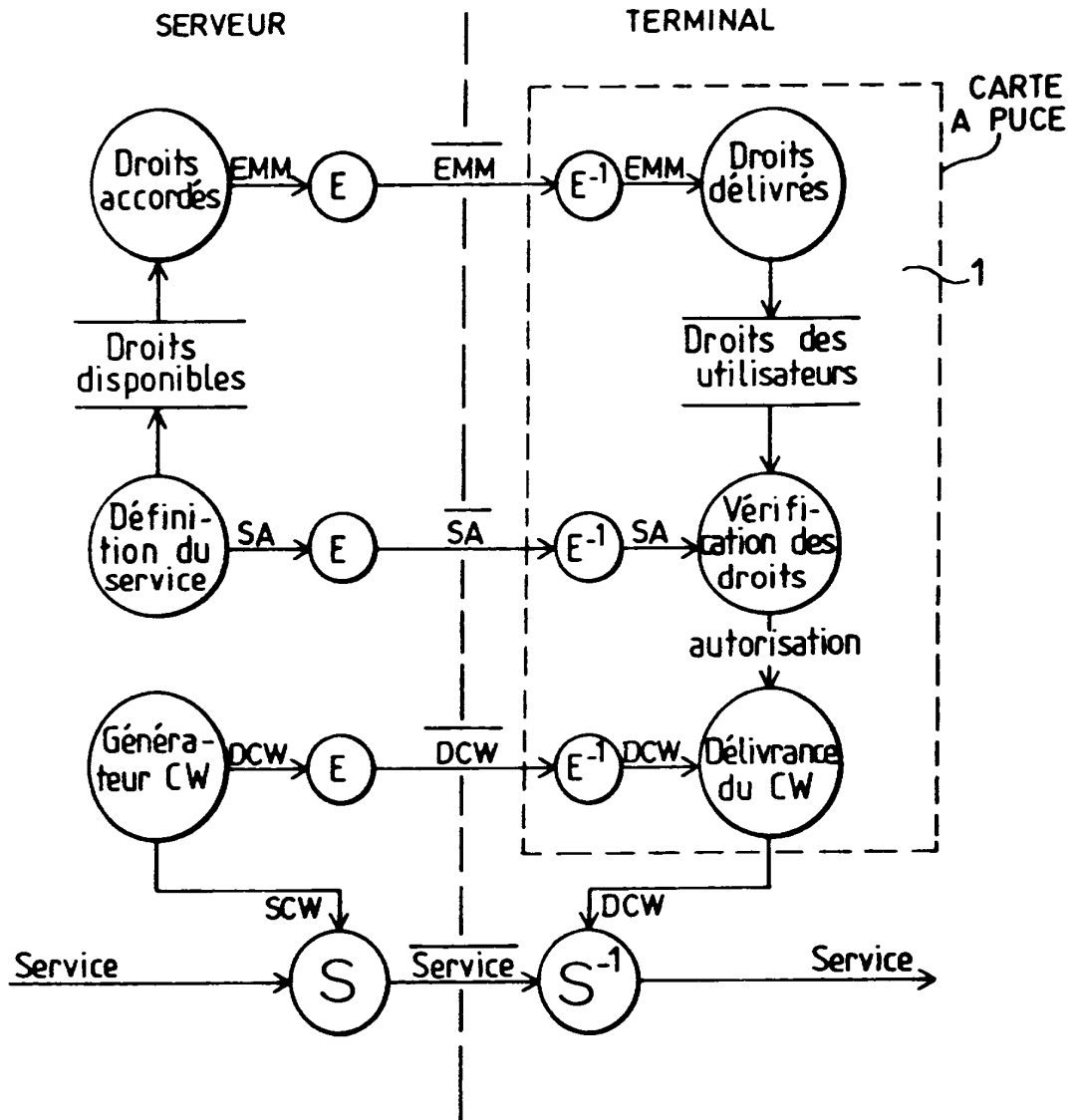


FIG. 1

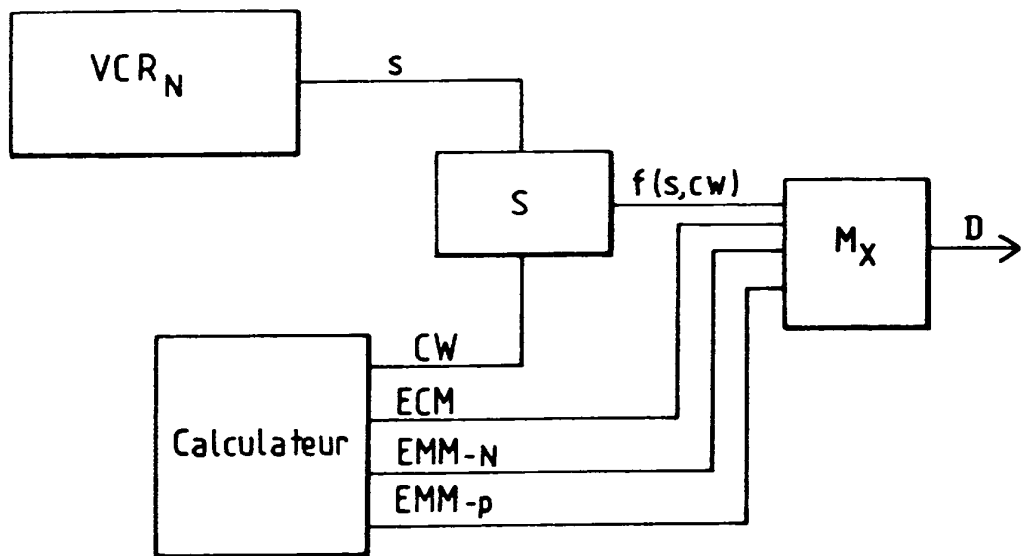


FIG. 2

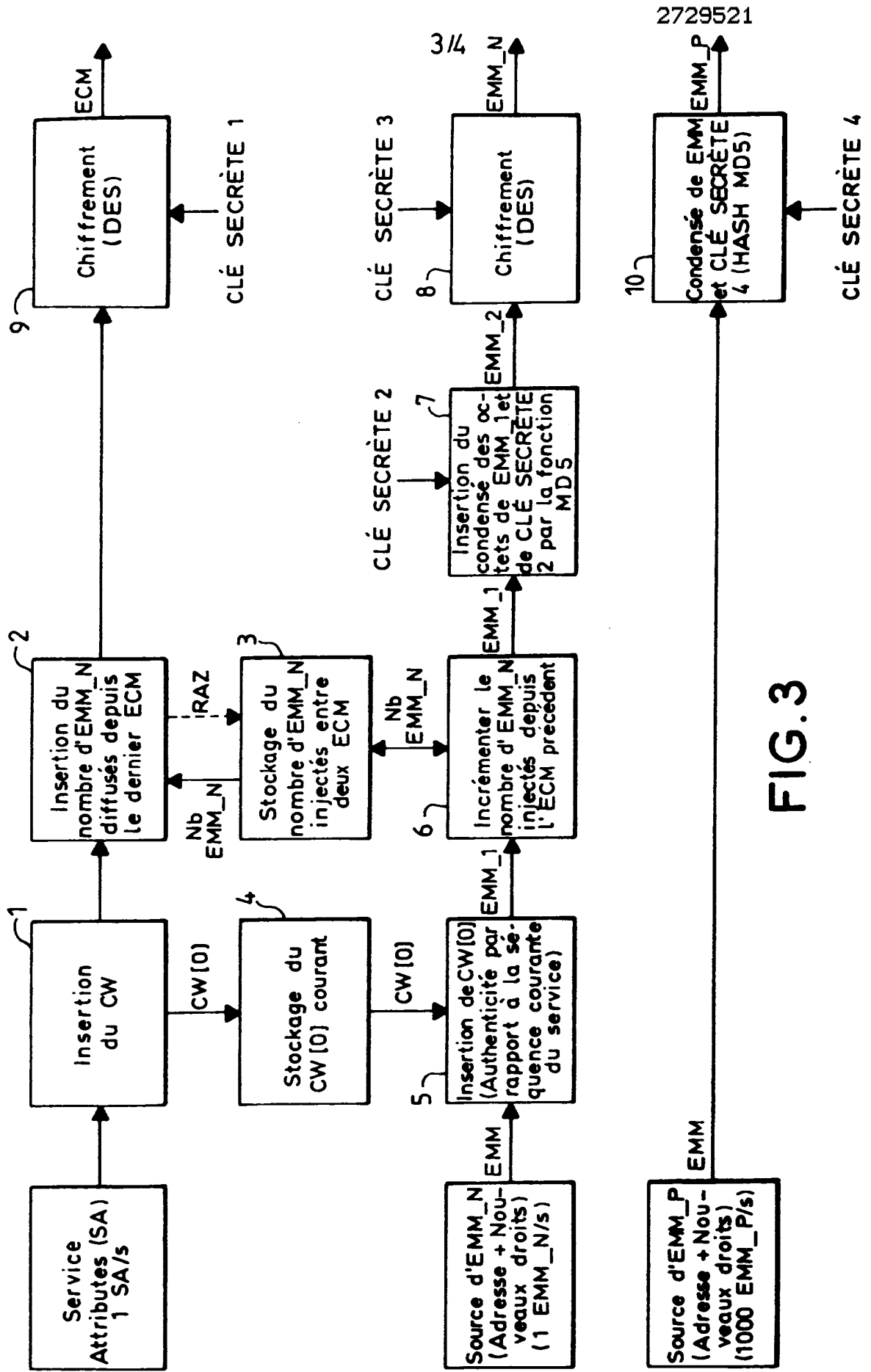


FIG. 3

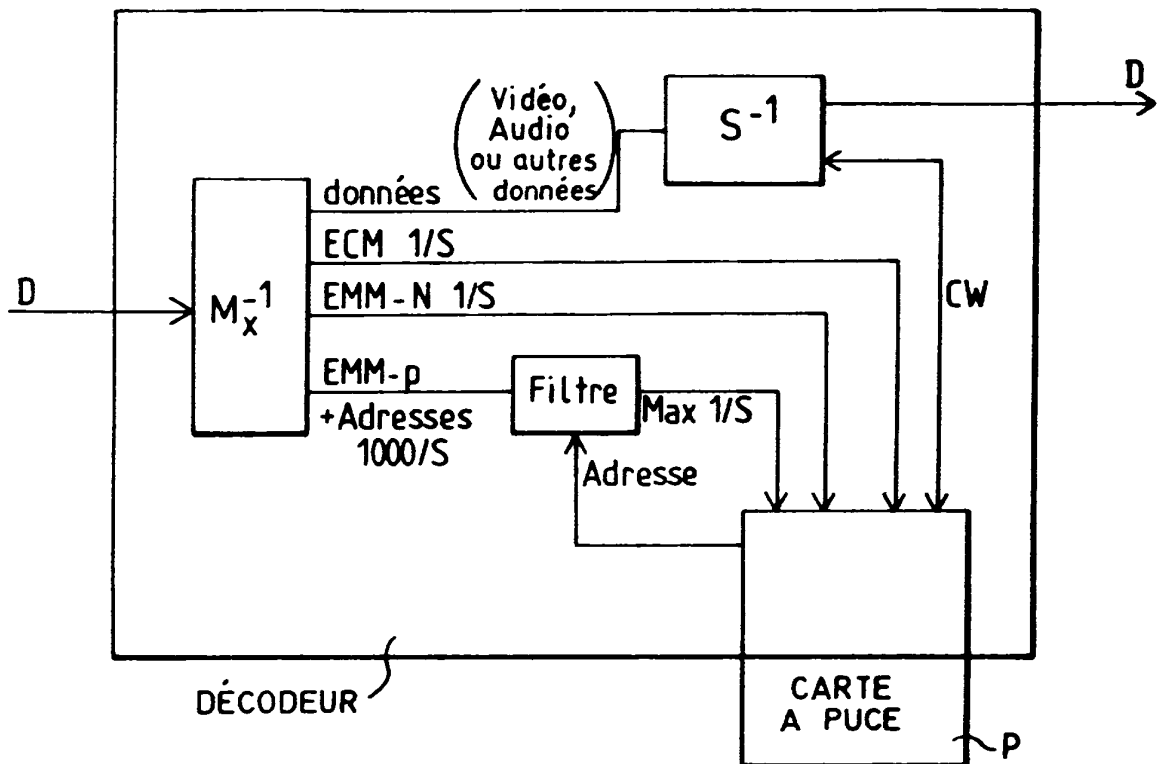


FIG. 4

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	EP-A-0 461 029 (MATRA COMMUNICATION ;FRANCE TELECOM (FR); TELEDIFFUSION FSE (FR)) 11 Décembre 1991	1-11
A	* page 4, colonne 4, ligne 24 - page 6, colonne 8, ligne 4 * * figures 1-3 *	12
Y	DE-C-38 02 612 (PROF. DR. BRUCKSCHEN & PARTNER GMBH) 17 Août 1989 * colonne 2, ligne 25 - colonne 3, ligne 6 * * revendication 5 *	1-11
A	CABLE TV SESSIONS, MONTREUX, JUNE 10 - 15, 1993, no. SYMP. 18, 11 Juin 1993 POSTES;TELEPHONES ET TELEGRAPHES SUISSES, pages 761-769, XP 000379391 VIGARIE J P 'A DEVICE FOR REAL-TIME MODIFICATION OF ACCESS CONDITIONS IN A D2-MAC/PACKET EUROCRYPT SIGNAL: THE TRANSCONTROLLER' * le document en entier *	1-12
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Inv.CL.6)
		H04N
A	EP-A-0 428 252 (NEWS DATA SECURITY PRODUCTS LT) 22 Mai 1991 * page 4, ligne 55 - page 7, ligne 45 * * figures 1-6 *	1-9
A	GB-A-2 214 677 (PHILIPS ELECTRONIC ASSOCIATED) 6 Septembre 1989 * page 1, ligne 7 - ligne 29 * * page 4, ligne 14 - page 6, ligne 15 * * figure 1 *	1-9,12
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
2 Novembre 1995		Van der Zaal, R
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>

1